



VersaillesGrandParc
communauté de communes

DECISION

N°2009-11-03

Demande de subvention auprès du Conseil Général pour le financement d'une étude des polarités commerciales sur la commune de Viroflay.

Le Bureau,

Légalement réuni sous la présidence de M. de Mazières le 29 septembre 2009

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son art. L. 5211-10,

Vu la délibération N° 2008-04-04 du 10 avril 2008 portant délégation de compétence au président et au bureau communautaire

Considérant que la communauté de communes de Versailles Grand Parc dans le cadre de sa compétence commerce, souhaite développer et renforcer l'offre commerciale,

Et que le Conseil Général des Yvelines est en mesure d'attribuer une aide financière aux collectivités dans le cadre du dispositif d'aide aux études pour l'expertise de l'équipement commercial de centre-ville

Article. 1 - Autorise M. le Président ou son représentant à solliciter les subventions correspondantes auprès du Conseil Général des Yvelines.

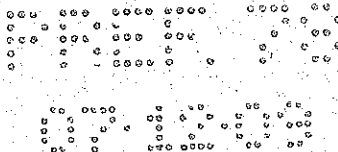
Article. 3 - Dit que les recettes seront inscrites au budget de la communauté de communes Versailles Grand Parc à l'article 7478 « Participations d'autres organismes ».

Article. 4 - Dit que Monsieur le Directeur Général des Services et Madame le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article. 5 - Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- ✓ Madame la Préfète des Yvelines,
- ✓ Madame le Comptable de la Trésorerie de Versailles,

Fait en 2 exemplaires, à Versailles, le 03/12/2009



Le Président


François de MAZIERES
Maire de Versailles